

Procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire
du 2 décembre 2007
A-TYPIK SARL

11 JAN. 2008

N° DE DÉPÔT

06 B 5883

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social initialement fixé au 32 Bis Boulevard de Picpus à Paris 12, au 35 rue de la Glacière à Paris 13, à compter du 1er janvier 2008.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée précédemment, la collectivité des associés décide de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 35 rue de la glacière 75013 PARIS.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire de l'assemblée des associés, en cas de pluralité d'associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Yves-Olivier Garin (gérant) pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le gérant

Yves-Olivier Garin

Les associés

THE
LIBRARY OF THE
MUSEUM OF MODERN ART
1000 MUSEUM AVENUE
NEW YORK, N. Y. 10028

1970

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

1970-1971

